

ELLE EST SUPERVISÉE PAR L'ANAPEC

## Deux pays du Golfe ont lancé une opération de recrutement d'infirmiers au Maroc

■ **L'inscription est ouverte aussi bien aux lauréats des écoles publiques qu'à ceux du privé, agréés ou non par l'Etat** ■ **La faiblesse des rémunérations est la cause de l'aversion pour le secteur public qui manque de 9 000 infirmiers** ■ **Les négociations sur le statut de la profession reprendront dans les prochains jours.**

L'Agence nationale de la promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) a entamé une opération de recrutement d'infirmiers au profit d'établissements de santé dans deux pays du Golfe. Le nom des requérants et le nombre d'infirmiers ne peuvent être, pour l'heure, divulgués. L'agence précise en revanche que l'inscription est ouverte aussi bien aux lauréats des écoles publiques qu'à ceux du privé, agréés ou non par l'Etat. «*Nous acceptons les candidatures des trois catégories de lauréats et c'est l'employeur, sur la base des dossiers et CV, qui procédera à la sélection des profils*», expliquent les responsables de l'ANAPEC.

Le Maroc exporte donc ses compétences alors qu'il souffre d'un déficit important en infirmiers. Selon des sources syndicales, le pays compte 30 000 infirmiers, dont 15% effectuent un travail administratif, soit environ 8 infirmiers actifs pour 10 000 habitants. Il fait partie des pays les moins pourvus de la sous-région, d'après les statistiques de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Dans le secteur public, on compte près de 15 000 infirmiers et le déficit est estimé, selon le ministère de la santé, à 9 000 infirmiers. Dans le privé, il est difficile d'évaluer le nombre d'infirmiers effectivement employés faute de statistiques précises et de transparence. Comment expliquer donc cette situation paradoxale ?

Le niveau des salaires et la difficulté de l'exercice du métier sont, selon des syndicalistes, les principales raisons de l'émigration des infirmiers qui a débuté au début des années 2000 vers des pays européens et même l'Australie. Le salaire d'un infirmier dans les établissements publics de santé varie selon le grade et l'échelle administrative. Il est compris entre 3 200 et 8 000

DH, mais devrait être augmenté avec la mise en application du nouveau statut de la profession qui est actuellement en projet. Le travail à mi-temps dans les structures privées est pour le moment le moyen choisi par les infirmiers pour améliorer leur situation financière. Ce revenu complémentaire net d'impôt est en moyenne de 4 500 DH et peut même atteindre les 7 000 DH pour des infirmiers spécialisés.

**Les mesures décidées par le gouvernement en 2012 ne sont toujours pas appliquées**

Pour les dissuader d'émigrer et donc de résoudre le problème du déficit, il a été décidé, dans le cadre du dialogue social, de revoir à la hausse les indemnités de garde, d'astreinte, de responsabilité et de risque. Mais cela ne semble pas suffisant et il faudrait, selon des sources proches du dossier, ouvrir les portes du secteur public aux lauréats des écoles privées. Il est à rappeler que les infirmiers diplômés du secteur privé ne peuvent pas occuper un poste dans le secteur public en raison de la non-reconnaissance de leurs diplômes. «*Nous ne savons pas ce que vaut la formation dispensée. Il serait nécessaire de contrôler le contenu des formations et des cursus des étudiants infirmiers dans le privé*», commentent des sources syndicales. A défaut de recruter dans le public, la majorité des infirmiers du privé travaillent dans des cabinets médicaux ou comme aides-soignants dans des familles.

Au-delà de l'ouverture du secteur public aux lauréats des écoles privées, une autre solution peut aider au moins à atténuer le déséquilibre géographique : encourager le redéploiement des infirmiers dans les régions enclavées où le déficit est très important. Dans certaines localités, des



hôpitaux et autres centres de santé sont fermés pour manque de moyens humains, notamment des infirmiers et

même des médecins. Pour y remédier, le gouvernement avait décidé, dans le cadre d'un protocole signé avec les syndicats en juillet 2011, l'octroi d'une prime d'éloignement de l'ordre de 700 DH et d'un logement de fonction à ceux qui acceptent de s'installer dans ces régions (ces mesures concernent aussi les fonctionnaires du ministère de l'enseignement). A ce jour, les deux mesures ne sont toujours pas appliquées. «*L'enveloppe budgétaire nécessaire a été al-*

*louée, mais il s'avère difficile de déterminer les zones enclavées et par conséquent de recenser les véritables bénéficiaires. Globalement, près de 40 000 fonctionnaires devraient en bénéficier*», indique un syndicaliste. Les syndicats doivent rencontrer les responsables du ministère de la santé dans les jours qui viennent afin de débattre de cette question et de reprendre les négociations relatives au statut de la profession ■

A.B.

الجاءة الدولية للرباط

المعهد المغربي للمدراء  
INSTITUT MAROCAIN DES ADMINISTRATEURS

Certificat des Administrateurs de Sociétés

Démarrage de la formation  
09 mai 2013  
 Hôtel Le Diwan, Rabat

Inscription avant le 02 mai 2013  
 sur [ima@uir.ac.ma](mailto:ima@uir.ac.ma)

[www.uir.ac.ma](http://www.uir.ac.ma)